



Délibération n°2021-032
Comité syndical du 14 septembre 2021

ELECTION DE LA 1^{ère} VICE-PRESIDENTE

Le Comité syndical du Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille, dûment convoqué le 8 septembre 2021, s'est réuni le 14 septembre 2021, salle 5 à la Maison du Département à Quimper.

Nombre de délégués du Comité syndical en exercice : 18 titulaires

Nombre de voix délibératives : 20

Présents avec voix délibérative	Maël DE CALAN, Nathalie CARROT-TANNEAU, Jocelyne POITEVIN, Stéphane LE DOARE, Céline GAZ-LE TENDRE, Sandrine MANUSSET, Michaël QUERNEZ, Loïc HENAFF, Marc BIGOT, Michel LOUSSOUARN, Daniel LE PRAT, Eric JOUSSEAUME, Yannick LE MOIGNE, Gwénola LE TROADEC
Excusés ayant donné pouvoir	Didier GUILLON donnant pouvoir à Jocelyne POITEVIN, Anne MARECHAL donnant pouvoir à Céline GAZ-LE TENDRE, Philippe AUDURIER donnant pouvoir à Yannick LE MOIGNE, Yvan MOULLEC donnant pouvoir à Maël DE CALAN
Excusés	Jean-Marc PUCHOIS, Bernard PELLETER, Gaël LE MEUR, Jean-Luc TANNEAU, Christine ZAMUNER, Marc RAHER

Représentant 20 voix

EXPOSE DES MOTIFS

Le Comité Syndical a procédé à l'élection de ses Vice-Présidents(es)

L'article 6.1 prévoit que le Comité syndical élit, parmi les Vice-présidents(es), un(e) 1^{er(ère)} Vice-Président(e).

Le Président propose de procéder à un vote à main levée et demande si des membres du Comité syndical s'y opposent.

En conséquence,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5721-1 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral du 04 octobre 2017 portant création du syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille ;

Vu les statuts dudit syndicat et en particulier l'article 6 ;

Vu la délibération n° 2021-029 de ce jour portant installation du Comité syndical ;
Vu la délibération n° 2017-030 de ce jour portant élection du (de la) Président(e) ;
Vu la délibération n° 2017-031 de ce jour portant élection des Vice-présidents(es) ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

PROCEDE

A l'élection de la 1^{ère} Vice-présidente du Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille parmi les Vice-présidents(es) du Comité syndical :

Premier tour de scrutin

Madame Nathalie CARROT-TANNEAU s'est déclarée candidate.

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Votes pour : 20

Madame Nathalie CARROT-TANNEAU a obtenu 20 voix

Madame Nathalie CARROT-TANNEAU est élue 1^{ère} Vice-présidente.

**Le Président du Syndicat mixte des ports de
pêche-plaisance de Cornouaille,**



Maël DE CALAN